

1. Identification du participant

Nom :

Prénom :

Numéro d'assurance sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2. Versement de cotisations volontaires par retenues à la source

Par la présente, j'autorise mon employeur à prélever de mon salaire _____ \$ à chaque période de paie, à titre de cotisations volontaires au Régime de retraite de l'Université du Québec, et ce, à compter du cycle de paie débutant le _____. Je comprends que cette cotisation pourrait être limitée en conformité avec la Loi de l'impôt (voir annexe ci-jointe).

Ce choix pourra être révisé le 1^{er} janvier de chaque année. À défaut d'instructions à l'effet contraire, les instructions d'une année donnée s'appliqueront à l'année suivante.

3. Cessation de versement de cotisations volontaires par retenues à la source

Par la présente, je demande à mon employeur de cesser de prélever de mon salaire, à chaque période de paie, des cotisations volontaires au Régime de retraite de l'Université du Québec, et ce, à compter du cycle de paie débutant le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4. Versement forfaitaire de cotisations volontaires

Par la présente, je verse un montant de _____ \$ à titre de cotisations volontaires au Régime de retraite de l'Université du Québec. Je comprends que cette cotisation pourrait être limitée en conformité avec la Loi de l'impôt (voir annexe ci-jointe).

Note : Dans le cas d'un transfert de fonds provenant d'un autre régime de retraite (RPA) ou d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), vous devez remplir le formulaire T2151. Dans le cas d'un transfert de fonds provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un compte de retraite immobilisé (CRI), vous devez remplir le formulaire T2033. Ces formulaires sont disponibles auprès du Régime de retraite de l'Université du Québec ou auprès de votre institution financière.

5. Indications pour envoi du formulaire dûment rempli

Si vous désirez verser des cotisations volontaires par retenues à la source (section 2) ou cesser un versement de cotisations volontaires (section 3), veuillez retourner ce formulaire (joindre l'annexe à la section 2) directement au service des ressources humaines de votre établissement.

Si vous désirez verser un montant forfaitaire (section 4), veuillez transmettre ce formulaire ainsi que l'annexe remplis directement au Régime de retraite de l'Université du Québec à l'adresse ci-dessous mentionnée.

6. Consentement du participant

Je comprends que le présent formulaire a pour but d'indiquer mes instructions quant aux modalités de versement des cotisations volontaires, de modifier les instructions déjà données ou d'indiquer mon intention de cesser le versement de telles cotisations.

Je déclare avoir été suffisamment informé(e) quant aux avantages et inconvénients à verser des cotisations volontaires. Je déclare également avoir pris connaissance de la brochure d'information intitulée « Cotisations volontaires ».

Je déclare avoir compris notamment que :

- seuls les participants peuvent cotiser à leur compte de cotisations volontaires;
- les retraits de mon compte de cotisations volontaires sont limités à un maximum de deux (2) en cours de carrière à l'Université du Québec. Advenant un deuxième retrait, ce dernier devra être total. Lorsque le retrait est partiel, un solde de 5 % du capital doit être conservé en cotisations volontaires;
- à la suite d'un retrait total, aucune cotisation volontaire ne pourra être versée subséquemment;
- un préavis d'au moins trente (30) jours est requis pour effectuer un retrait;
- l'intérêt, qui sera crédité sur les cotisations volontaires, sera égal au rendement net de frais de la caisse à la valeur marchande. Tant que ce rendement n'est pas connu, un taux provisoire est utilisé;
- La politique de placement de la caisse du Régime de retraite de l'Université du Québec a été établie dans une perspective à long terme et ne peut pas convenir à ma situation personnelle, par exemple, si je suis près de la retraite ou si ma tolérance au risque est faible;
- Les actifs de la caisse comportent une proportion élevée d'actions et de titres de pays étrangers. Le rendement de la caisse peut donc fluctuer d'une année à l'autre et mon compte de cotisations volontaires pourrait même perdre de la valeur certaines années à la suite de rendements négatifs.

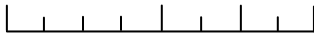
En conséquence, je dégage les membres du Comité de retraite et les employés du Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec de toute responsabilité si je ne suis pas satisfait(e) du rendement obtenu par mon compte de cotisations volontaires ou si celui-ci perd de la valeur.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature du participant

Date

Veillez retourner ce formulaire conformément à la section 5 du présent formulaire.

Étape 1 – calcul du crédit de rente annuel	
1. Année	
2. Estimé du salaire gagné pour l'année	
3. Maximum des gains admissibles au sens de la RRQ pour l'année	48 300 \$
4. Portion estimée de l'année travaillée	
5. Ligne 3 X ligne 4	
6. Plus petit des montants des lignes 2 et 5	
7. Montant de la ligne 2 _____ X 2 %	
8. Montant de la ligne 6 _____ X 0,7 %	
9. Crédit de rente de l'année (ligne 7 moins ligne 8)	
Étape 2 – Calcul du facteur d'équivalence (FE)	
10. Crédit de rente de l'année (montant de la ligne 9)	
11. Montant de la ligne 10 _____ X 9	
12. FE résultant de votre participation régulière (ligne 11 moins 600 \$; si le résultat est négatif, inscrire « 0 »)	
Étape 3 – Calcul du montant maximum de cotisations volontaires pouvant être versé pour l'année	
13. Montant de la ligne 2 _____ X 18 %	
14. Maximum déductible	22 970 \$
15. Inscrire le moins élevé des montants des lignes 13 et 14	
16. Maximum de cotisations volontaires pouvant être versé pour l'année (ligne 15 moins ligne 12 moins 250 \$; si le résultat est négatif, inscrire « 0 »)	
Note : La diminution de 250 \$ quant au maximum de cotisations volontaires pouvant être versé vise à minimiser la possibilité que ce dernier excède le montant permis en vertu de la Loi de l'impôt et que des ajustements aient à être effectués ultérieurement.	
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> <div style="width: 45%; border-top: 1px solid black; text-align: center;"> Signature du participant </div> <div style="width: 45%; text-align: center;">  Date </div> </div>	
Important : Vous devez remplir ce formulaire de nouveau avant le début de chaque année et lorsque votre rémunération change de façon significative en cours d'année.	

Exemple : Un participant travaille sur une base de 3 jours/semaine et s'attend de gagner 40 000 \$ en 2011. Il veut estimer le montant maximum de cotisations volontaires qu'il peut verser en 2011.

Étape 1 – calcul du crédit de rente annuel	
1. Année	2011
2. Estimé du salaire gagné pour l'année	40 000 \$
3. Maximum des gains admissibles au sens de la RRQ pour l'année	48 300 \$
4. Portion estimée de l'année travaillée	3/5
5. Ligne 3 X ligne 4	28 980 \$
6. Plus petit des montants des lignes 2 et 5	28 320 \$
7. Montant de la ligne 2 (40 000 \$ X 2 %)	800 \$
8. Montant de la ligne 6 (28 980 \$ X 7/10 %)	202 \$
9. Crédit de rente de l'année (ligne 7 moins ligne 8)	598 \$
Étape 2 – Calcul du facteur d'équivalence (FE)	
10. Crédit de rente de l'année (montant de la ligne 9)	598 \$
11. Montant de la ligne 10 (598 \$ X 9)	5 382 \$
12. FE résultant de votre participation régulière (ligne 11 moins 600 \$; si le résultat est négatif, inscrire « 0 »)	4 782 \$
Étape 3 – Calcul du montant maximum de cotisations volontaires pouvant être versé pour l'année	
13. Montant de la ligne 2 (40 000 \$ X 18 %)	7 200 \$
14. Maximum déductible	22 970 \$
15. Inscrire le moins élevé des montants des lignes 13 et 14	7 200 \$
16. Maximum de cotisations volontaires pouvant être versé pour l'année (ligne 15 moins ligne 12 moins 250 \$; si le résultat est négatif, inscrire « 0 »)	2 168 \$
<p>Note : La diminution de 250 \$ quant au maximum de cotisations volontaires pouvant être versé vise à minimiser la possibilité que ce dernier excède le montant permis en vertu de la Loi de l'impôt et que des ajustements aient à être effectués ultérieurement.</p>	